

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE CHATEAU VILLE VIEILLE

Compte rendu réunion de travail du conseil syndical 28 septembre 2020

PRESENTS : MOUTTE Michel, MASCHIO Jean-Pierre, PONCET Jean-Louis, JOUBERT Laurent, RANDU Franck, ALLAIS André, MONNET Christophe, HUMBERT Roger, HAUBERT Isabelle

ORDRE DU JOUR :

- Proposition de travaux sur cabane de Péas haut (captage et amenée d'eau)
- Proposition de réalisation d'une cabane pastorale alpage Sommet Bucher/Fontantie
- Questions diverses

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le président remercie les membres du Conseil Syndical pour leur présence et expose les projets qui pourraient être présentés à la DDT pour être subventionnés en 2021.

1- Alimentation en eau de la cabane haute de Péas : ce projet avait été amorcé dès 2014 mais n'avait pas été amené à son terme car les analyses d'eau n'étaient pas incluses. L'AFP a contacté un laboratoire et vient de recevoir sa proposition. Les analyses seront conduites sur les sites de Péas (haut et bas) Chalvet (Ouragan et Bosquet) et Sommet Buchet. Nous demandons les analyses pour les eaux sanitaires mais espérons que certaines sources soient potables.

Christophe Monnet a réactualisé son devis pour Péas Haut mais après discussions il lui est demandé de compléter son devis pour améliorer le captage de Pras Bas et aussi de l'Ouragan. A la réception de son devis (qui inclut dans tous les cas des canalisations type eau potable) et des résultats d'analyse de l'eau, le dossier de demande de subvention à hauteur de 75-80 % pourra être présenté. L'objectif est mi-octobre.

2- Nouvelle cabane pastorale de Sommet Buchet : Après quelques discussions concernant le devenir des cabanes existantes, qui pourra se discuter au Conseil Municipal, la localisation de la nouvelle cabane sur la parcelle communale L272 est adoptée. Elle présente l'avantage de l'accès depuis la piste de Fontaine Rouge et d'une source à proximité. Par ailleurs elle est au centre de gravité de l'alpage Fontantie-Sommet Buchet si on inclut les pâturages objet des conventions communales Section O et N.

Laurent Escanez, architecte a fait une proposition d'honoraires et son planning de travail est compatible pour la soumission de son avant-projet à la DDT avant fin novembre. Là aussi la subvention espérée est de l'ordre de 75-80 % sur un budget de l'ordre de 80.000 € .

Cet investissement sera communal afin de bénéficier de la récupération de la TVA. Il valorisera l'alpage dans sa globalité.

Autres sujets abordés :

3- Agrandissement de l'AFP : celle-ci peut être de 7% par an sans repasser par le processus lourd et onéreux de l'enquête publique dans la mesure où les deux parties sont d'accord. Le Président propose d'inclure dans le domaine de l'AFP , la Section N en 2021 et la Section O en 2022 , ce qui rendrait l'AFP responsable de toute l'alpage de Fontantie-Sommet Buchet face à des groupements d'éleveurs qui interviennent eux aussi sur l'ensemble de l'alpage. Le Maire n'y voit pas d'inconvénient dans la mesure où les recettes municipales ne sont pas impactées. Il faudra donc recalculer la part que l'AFP reverse à la commune pour conserver cet équilibre. Après discussions il est convenu que les petites conventions pourront elles aussi être incluses dans l'AFP dès 2021.

4- Secteur de Gambarel : Le Président informe le Conseil qu'il s'avère qu'une bonne partie de la section N , incluse dans le domaine de l'AFP - parcelles privées - et dont il faut vérifier la surface (80 ha) , est pâturée depuis de longues années mais non facturée au Groupement qui a la convention communale de la Section N . L'AFP va donc adresser une lettre au Groupement pour régulariser cette anomalie dès 2021 et encaisser de nouveaux revenus en conséquence

Cette vérification faite sur ce pâturage devra également se faire sur les autres alpages après la réunion prévue avec Mme Silhol du Cerpam le 28/10, pour bénéficier de la gestion informatique cartographique de la commune.

5- États des lieux des cabanes : L'AFP adressera un courrier aux groupements des alpages de Chalvet et Peas pour réaliser à la fermeture de la saison un état des lieux contradictoire avec le référent de chaque alpage pour déterminer ce que chaque partie doit réaliser avant le début de la nouvelle saison pour le bien être des bergers.

6- Ouverture des milieux sur alpage de Chalvet : Le Maire et le Président informent le bureau de l'Appel d'Offres qui vient d'être lancé, en concertation avec le PNR et le Cerpam pour des travaux de coupes de chablis et d'élagage qui devront être réalisés en 2021. Ces travaux sont subventionnés par l'Europe.

7- Zone des Plannisseaux : Une convention annuelle sera passée avec Roger Humbert pour pâturer cette zone, normalement réservée aux agriculteurs de Ville-Vieille.

8 - Traitement de la zone incendiée au-dessus de Ville-Vieille : À priori, les statuts de l'AFP devraient permettre d'intervenir sur cette zone pour couper les arbres brûlés et peut être les extraire, mais cela demande une concertation préalable avec les propriétaires (73 !).

Le Président
Michel MOUTTE
ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE
MAIRIE
05350 CHATEAU VILLE VIEILLE